



Bien vivre au lac

Un bulletin publié par la MRC de Sept-Rivières destiné aux citoyens du lac Daigle

Année 2011, N°1

En bref :

Prochaines sessions régulières du Conseil de la MRC

- 15 février 2011 à 16 h 30
- 15 mars 2011 à 16 h 30
- 19 avril 2011 à 16 h 30

Domages dues aux pluies du mois de décembre

Les propriétaires de résidences permanentes ayant subi des dommages suite aux pluies diluviennes du mois de décembre dernier pourraient être indemnisés par le gouvernement. Les propriétaires concernés peuvent communiquer avec la MRC pour obtenir plus de renseignements.

Éclairage du chemin

Les travaux sont présentement en cours afin d'ajouter une douzaine de lampes d'éclairage supplémentaire pour le chemin autour du lac Daigle. Les travaux sont entièrement coordonnés par Hydro-Québec.

La MRC et le CLD de Sept-Rivières...naviguent sur la même vague!

C'est avec plaisir que la MRC et le CLD de Sept-Rivières s'associent pour présenter leur tout nouveau site internet maintenant disponible en ligne au www.septrivieres.qc.ca. Devant la multitude de dossiers délégués au fil des ans et les divers services disponibles à la population et aux organisations, les deux organismes se devaient de se doter en 2010 d'un site web à leur image.

Bien qu'ayant des missions différentes, la MRC s'occupant principalement d'aménagement du territoire et le CLD de développement économique, les deux entités partagent le même territoire et la même volonté de travailler au bien-être de la collectivité de Sept-Rivières. Comme le CLD constitue par ailleurs le bras droit économique de la MRC, il était tout naturel de partager un tel outil de communication.

À partir d'une page d'accueil commune, les citoyennes et citoyens auront la possibilité de naviguer sur l'une ou l'autre des sections de chacun des organismes et ainsi découvrir les différents services, les aides financières, leurs équipes respectives, les publications ainsi qu'une boîte à outils pour le CLD et une carte interactive du côté de la MRC.

La création du site web avait plusieurs objectifs, dont celui de faire connaître la MRC et le CLD tant au niveau de leur administration que de leur territoire ainsi que pour diffuser les services, faciliter les échanges avec les citoyens et les entreprises et simplifier l'accès à l'information.

La MRC et le CLD de Sept-Rivières; deux organismes, deux volontés, un seul territoire, une seule collectivité...un site web unique!

Budget TNO Lac-Walker

Pour 2011, le conseil de la MRC a décidé de continuer d'utiliser la taxation à taux variée instaurée en 2010.

Les résultats anticipés de 2010 et le renouvellement des principaux contrats de services pour le TNO, permet de maintenir le fardeau fiscal des citoyens au même niveau que l'an passé.

Les taux de taxation pour 2011 demeureront donc les mêmes qu'en 2010, soit 1,13 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le taux de base

(résidentiel) et de 1,55 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le non résidentiel. Pour ce qui est des autres taxes, soit la taxe spéciale de déneigement et celle de la gestion des matières résiduelles, elles demeureront elles aussi aux mêmes taux qu'en 2010.

Voici un tableau résumant les principales sources de revenus et dépenses pour le budget de l'ensemble du TNO Lac-Walker pour l'année 2011. À titre indicatif, la dernière colonne montre les revenus et les dépenses inclus dans le budget du TNO Lac-Walker mais dédiés ou provenant uniquement du secteur du lac Daigle.

REVENUS	BUDGET 2010	BUDGET 2011	LAC DAIGLE (BUDGET 2011)
Taux de base, 1,13 \$ du 100 \$ d'éval. (même que 2010)	67 011 \$	68 671 \$	35 805 \$
Non résidentielle, 1,55 \$ du 100 \$ d'éval. (même que 2010)	196 050 \$	195 796 \$	\$
Taxe spéciale déneigement	12 407 \$	12 407 \$	12 407 \$
Taxe spéciale gestion des matières résiduelles	9 150 \$	9 150 \$	9 150 \$
Total Taxes	284 618 \$	286 024 \$	57 362 \$
Pacte fiscal (terres publiques)	88 309 \$	88 309 \$	\$
Permis	500 \$	500 \$	400 \$
Intérêts banque et placements	20 000 \$	24 000 \$	\$
Intérêts sur arrérage de taxes	2 000 \$	2 000 \$	1 300 \$
Total autres revenus de sources locales	22 500 \$	26 500 \$	1 700 \$
Réseau routier	20 030 \$	20 030 \$	20 030 \$
Péréquation	2 600 \$	5 000 \$	\$
Autre (transfert TVQ)	17 200 \$	16 500 \$	\$
Total transferts (subventions gouvernementales)	39 830 \$	41 530 \$	20 030 \$
TOTAL REVENUS TNO LAC-WALKER	435 257 \$	442 363 \$	79 092 \$

DÉPENSES

Administration générale	138 630 \$	153 353 \$	\$
Sécurité publique	41 701 \$	50 304 \$	15 230 \$
Transport	75 800 \$	72 500 \$	71 000 \$
Hygiène du milieu	27 500 \$	26 750 \$	26 750 \$
Aménagement urbanisme et développement	27 988 \$	39 086 \$	\$
Loisirs et culture	13 500 \$	13 900 \$	13 900 \$
Projets spéciaux	45 038 \$	36 086 \$	\$
Frais de banque	100 \$	100 \$	\$
TOTAL DÉPENSES TNO LAC-WALKER	370 257 \$	392 363 \$	126 880 \$

TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

65 000 \$

50 000 \$

50 000 \$

L'Année internationale des forêts et vous

Après que 2010 ait été consacrée à la biodiversité, l'Organisation des Nations Unies a proclamé 2011 comme l'Année internationale des Forêts. Tout en étant l'habitat d'une faune et d'une flore diversifiées, les différents types de forêts du monde fournissent la subsistance à près de 1,6 milliards de personnes sur la planète¹. Avec la conversion en terres agricoles et l'exploitation abusive dont elles font l'objet, les forêts du globe ont grand besoin de notre attention! Leur conservation et leur gestion durable sont donc des enjeux majeurs pour tous les États du monde.



Au Québec, le couvert forestier occupe près de 761 100 km², soit près de la moitié du territoire de la province², une bonne raison de se sentir concerné!

Saviez-vous que?

Près de 80 % de la biodiversité terrestre se retrouve dans les forêts¹. Pour assurer la pérennité de toutes ces formes de vie, privilégiez le papier et le bois provenant d'aménagement forestier durable. Au Québec, plusieurs compagnies forestières sont maintenant certifiées FSC et leurs produits sont identifiables par un étiquette arborant le logo.



¹ www.un.org/en/events/iyof2011/

² www.gaiapresse.ca

Dossier : Route d'accès et pourtour du lac Daigle



Suite à la pétition demandant à la MRC de procéder à la remise en bon état du chemin ceinturant le lac Daigle reçue à l'automne 2010, et vu l'importance des décisions qui devront être prises dans les prochains mois, nous profitons de ce bulletin pour faire une mise à niveau de l'information et de la situation.

Voici donc un court résumé de l'historique et de l'état de la situation pour le chemin d'accès ainsi que la route ceinturant le lac Daigle.

En septembre 2000, la MRC accordait un mandat à la firme **Roche Maloney Desmeules Experts-conseils** afin de vérifier les conditions du revêtement bitumineux de la route d'accès sur 1,6 kilomètres et du chemin du pourtour du lac sur environ 4,5 kilomètres.

Voici la principale conclusion de l'étude produite en 2000 : « En considération de la dégradation généralisée de ce tronçon de route, nous recommandons l'enlèvement du pavage existant, le rechargement de la fondation supérieure, la mise en place de revêtement bitumineux de type EB-14 sur une épaisseur de 65 mm et la correction des accotements. »

Le coût d'une réfection complète en 2000, sur la base d'une largeur moyenne de 6,84 mètres était de l'ordre de **460 360 \$**. Ce montant fut jugé trop important en fonction de la capacité de payer des citoyens et par le fait qu'il n'y avait aucun programme d'aide gouvernementale disponible à ce moment pour ce type de travaux.

En 2001, un contrat de 35 000 \$ a été octroyé afin de refaire le pavage d'un tronçon du chemin menant au lac Daigle.

En octobre 2004, une autre étude fut produite par la même firme dont le mandat consistait à réaliser une vérification et une orientation des travaux à effectuer, afin d'être prêt lorsqu'un éventuel programme d'aide financière autoriserait ce type de travaux.

Voici les conclusions de l'étude de 2004 : « Le pavage du chemin d'accès a maintenant dépassé la durée de vie normale pour ce type d'infrastructure. Le pavage de la route périphérique est quand à lui constitué de macadam et a été installé en 1992. »

« **La route d'accès** doit être complètement reprofilée et repavée ». Pour 1,6 kilomètres de revêtement bitumineux de 6 mètres de largeur et 1 mètre d'accotement de chaque côté du pavage, le coût est évalué en 2004 à **662 000 \$**. »

« **Pour la route périphérique**, la récupération du pavage n'est pas réalisable. Par ailleurs, la problématique de cette route demeure principalement au niveau de la largeur du pavage en place. Afin d'optimiser les coûts pour la réalisation des travaux, nous recommandons la pose du pavage directement sur le macadam existant. Un rechargement des accotements avant le pavage permettra une mise en forme adéquate et une protection des bords du pavage. »

« L'utilisation d'un pavage recyclé n'est pas souhaitable dans le contexte actuel. Noter aussi que l'utilisation du macadam n'est plus aussi économique qu'il l'était il y a quelques années. La durée de vie moyenne d'un tel revêtement ne représente pas une économie appréciable à moyen et long termes. »

« Pour 4,42 kilomètres de route avec un revêtement bitumineux de 6 mètres de largeur et 1 mètre d'accotement de chaque côté du pavage, le coût est évalué en 2004 à **1 064 700 \$**. »

N'ayant toujours pas de programme gouvernemental disponible, le conseil de la MRC de 2004 décida alors de continuer les démarches auprès des gouvernements afin de trouver les sommes nécessaires pour un nouveau pavage. Il fut aussi décidé alors de créer une réserve afin d'avoir une partie des sommes nécessaires lorsqu'un programme permettra ce type de travaux.

Depuis ce temps, un montant de **50 000 \$ par année** est affecté à un fonds qui servira pour la réfection de la route. Le solde de ce fonds est présentement de 350 000 \$ et, en avril 2011, un autre 50 000 \$ y sera ajouté.

En septembre dernier, nous avons demandé une mise à jour des coûts de 2004. Le coût en 2010 pour le chemin d'accès serait de l'ordre d'environ 600 000 \$ avant taxes et pour le chemin du pourtour d'environ 1 050 000 \$. On parle de contrats d'au minimum **1,6 millions de dollars**.

Présentement, le conseil de la MRC accentue les démarches gouvernementales afin de trouver l'aide nécessaire. Il est impensable de réaliser les travaux dans un avenir rapproché sans l'aide gouvernementale.

En effet, pour les contribuables, financer un manque de plus de 1,2 millions de dollars représenterait une augmentation du fardeau fiscal d'au moins 75 000 \$ par année pour les 20 prochaines années (en fonction des taux d'intérêt en vigueur au moment de l'emprunt et des renouvellements). Ce montant devrait être assumé par les contribuables du secteur.

La volonté des élus est de conserver sensiblement le même fardeau fiscal pour les résidents du lac Daigle. En tenant compte des économies possibles sur l'entretien d'un nouveau chemin, nous devons trouver au minimum 600 000 \$ supplémentaire afin de rendre la charge fiscale raisonnable.

D'ici là, la MRC continuera d'effectuer un entretien régulier de la chaussée afin d'assurer la sécurité des usagers.

La MRC consultera et informera les citoyens avant toute décision dans ce dossier.



Pour nous joindre

MRC de Sept-Rivières

106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Téléphone : 418 962-1900
Télécopieur : 418 962-3365
Courriel : info@mrc.septrivieres.qc.ca
Site Internet : www.septrivieres.qc.ca

Heures d'ouverture :

- Lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30
- Vendredi de 8 h 30 à midi



Contient 100% de fibres recyclées postconsommation